



Informations, commande d'affiches  
préimprimées et remise des travaux :

OTT Machines agricoles SA  
Industriestrasse 49  
Case postale 591  
3052 Zollikofen/BE  
Tél. 031 910 30 10  
www.ott.ch

MKR Consulting AG, Marketing- und Kommunikationsberatung, 3006 Berne

**Concours national :**  
Agriculteurs et agricultrices en l'an 2020

# De l'agriculteur au caméléon?

Cette question s'adresse à tous les élèves  
poursuivant une formation agricole. Qu'ils  
nous fassent part de leurs rêves même les  
plus fous ! **Premier prix : une semaine à  
Londres.** Les travaux seront exposés à la  
BEA/CHEVAL 2006.

**Les agriculteurs de demain seront-ils des fournisseurs d'énergie, des managers en restauration et en tourisme, des jardiniers de la nation ? Vont-ils continuer à nous fournir des produits alimentaires ou vont-ils se faire caméléon pour diversifier et exploiter les créneaux les plus divers ?**



## Les promoteurs du concours

Le concours est organisé par la maison OTT Machines agricoles SA, qui fête ainsi ses 200 ans d'existence.

Partenaires de patronage :      partenaires médiatiques :



partenaires économiques :





## Les agricultrices et agriculteurs de demain vont-ils tout savoir faire ?

L'agriculture évolue à un rythme très rapide. Les tendances et les principes en vigueur aujourd'hui seront dépassés demain. Ce n'est pas une tâche facile pour les agricultrices et agriculteurs d'aujourd'hui et de demain de choisir la voie qui leur garantira un bon revenu et la survie de leur exploitation.

Aujourd'hui déjà, les exploitations agricoles se distinguent par leur inventivité et leur esprit d'innovation : brunch du dimanche, zoo où les enfants peuvent caresser les animaux, magasin de ferme, équitation, installations de biogaz, ... ce ne sont là que quelques-unes des nouvelles offres permettant d'améliorer les revenus des exploitations.

### Il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- A quoi ressembleront les exploitations agricoles de 2020 ?
- De producteur de denrées alimentaires qu'il était, l'agriculteur va-t-il se faire caméléon et exploiter les créneaux les plus divers ?

Nous aimerions savoir comment cette évolution pourrait se poursuivre ! Dites-nous comment vous imaginez l'exploitation de vos rêves !

### De magnifiques prix à gagner !

- 1<sup>er</sup> prix :** une semaine à Londres pour 4 pers. max. (avion, hôtel et argent de poche)
- 2<sup>e</sup> prix :** un week-end prolongé pour 4 pers. max. à Berlin (avion, hôtel et argent de poche)
- 3<sup>e</sup> prix :** un week-end de ski pour 4 pers. max. en Suisse (déplacement, hôtel et abonnement de ski)

### Qui peut participer au concours ?

Peuvent être présentés des travaux individuels ou de groupe (max. 4 personnes) réalisés par des élèves des écoles professionnelles d'agriculture ou passant une maturité professionnelle agricole, suivant les cours d'hiver ou annuels, et par des étudiant-e-s des écoles techniques supérieures et des écoles de chef d'exploitation.

### Sous quelle forme faut-il présenter son travail ?

Le travail doit prendre la forme d'une affiche de 70 x 100 cm. (Commande de l'affiche préimprimée et indications, voir au verso). Présentez l'exploitation agricole de vos rêves sur une affiche, au

moyen d'images et de textes, avec les personnes/entreprises concernées et les infrastructures nécessaires.

### Règle à observer par tous les participant-e-s

Ne seront admis que les travaux exécutés et présentés sur les affiches préimprimées (pour se les procurer, voir adresse au verso).

### Entrent en ligne de compte :

- l'originalité, la créativité et l'esprit d'innovation
- la présentation et le soin

### Délai d'envoi : 15 mars 2006

### Qui évalue les travaux ?

Ils seront examinés par un jury de professionnels, composé de professeurs d'agriculture et de professionnels de la formation continue appartenant à l'Union suisse des paysans.

### Attribution des prix et exposition

L'attribution des prix aura lieu dans le cadre de la BEA/CHEVAL 2006. Toutes les affiches participant au concours seront exposées et présentées au grand public.

